

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 24 JUIN 2021

La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, au Centre de Congrès, place des Carmes, à Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, nous allons pouvoir débiter ce Conseil Communautaire. Je vais vous demander de vous asseoir, et nous allons procéder à l'appel.

Yves ALEXANDRE : absent

Catherine AMALRIC : absente, représentée par Géraud DELPUECH

Ginette APCHIN : présente

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIER : présent

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : présente

Patricia BENITO : présente

Bernard BERTHELIER : présent

Hubert BONHOMET : présent

Vanessa BONNEFOY : présente

Nadine BRUEL : absente, représentée par Dominique LAVIGNE

Elise BRUGIERE : présente

Christelle CHASTEL : présente

Michel COSNIER : présent

Philippe COUDERC : présent

Alain COUDON : présent

Thierry CRUEGHE : présent

Charly DELAMAIDE : présent

Géraud DELPUECH : présent

Aurélié DEMOULIN : absente, représentée par Sébastien PRAT

Jean-Luc DONEYS : présent

Louis ESTEVES : présent

Philippe FABRE : présent

Dominique FABREGUES : absent

Jean-Michel FAUBLADIER : présent

Claudine FLEY : absente, représentée par Vanessa BONNEFOY

Daniel FLORY : présent

Stéphane FRÉCHOU : présent

Christian FRICOT : présent

Cécile GANE : présente

Nathalie GARDES : absente, représentée par Guy SENAUD

Bernadette GINEZ : présente

Frédéric GODBARGE : absent, excusé

Mireille LABORIE : présente

Sylvie LACHAIZE : présente
 Evelyne LADRAS : présente
 Isabelle LANTUÉJOUL : présente
 Dominique LAVIGNE : présente
 Jean-Luc LENTIER : présent
 David LOPEZ : présent
 Philippe MARIOU : présent
 Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : absente, représentée par Charly DELAMAIDE
 Angélique MARTINS : présente
 Pierre MATHONIER : présent
 Magali MAUREL : présente
 Philippe MAURS : absent, représenté par Michel COSNIER
 Jean-Antoine MOINS : absent, représenté par Stéphane SAUTAREL
 Chloé MOLES : présente
 Maryline MONTEILLET : présente
 Maxime MURATET : présent
 Christophe PESTRINAUX : absent, représenté par Alain COUDON
 Jean-Pierre PICARD : absent, représenté par Ginette APCHIN
 Christian POULHES : présent
 Gérard PRADAL : présent
 Sébastien PRAT : présent
 Jean-Louis PRAX : présent
 Jean-François RODIER : présent
 Valérie RUEDA : absente, représentée par Pierre MATHONIER
 Stéphane SAUTAREL : présent
 Guy SENAUD : présent
 Philippe SENAUD : absent
 Frédéric SERAGER : présent
 Nicole SOULENQ-COUSSAIN : présente
 Jean-Luc TOURLAN : présent
 Jean-Louis VIDAL : absent, représenté par Thierry CRUEGHE
 Julien VIDALINC : présent
 Véronique VISY : présente.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il convient de désigner un ou une secrétaire de séance. Nous pouvons désigner Élixa BASTIDE.

INSTALLATION DE MADAME CHLOÉ MOLES EN REMPLACEMENT DE MADAME MARTINE JACONY

Nous devons procéder à l'installation de Mme Chloé MOLES en remplacement de Mme Martine JACONY.

Chloé MOLES a répondu « présente » tout à l'heure.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'installation de Mme Chloé MOLES.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} AVRIL 2021

Je vous propose de passer à l'adoption du procès-verbal de la séance précédente. Nous n'avons pas eu de retours sur cette séance. S'il n'y a pas d'observations, nous pouvons

passer au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 1^{er} avril 2021 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Avant d'aborder l'ordre du jour des délibérations, d'abord quelques points pour faire un retour sur l'actualité de la Communauté d'Agglomération.

Sur le centre de vaccination, il est toujours au Prisme. Il fonctionne bien, 6 jours sur 7. Ce que nous constatons, c'est que l'appel à volontaires a fonctionné de façon très forte puisque nous avons eu 600 retours d'inscriptions de volontaires. Aujourd'hui, je dois remercier Messieurs POULHES et COSNIER parce qu'ils représentent très fortement la CABA en ayant accepté d'être responsables de l'organisation à certains moments. Mais, comme vous le savez, les chefs de centre sont rares et cela risque de devenir une problématique importante pour le mois d'août ou le mois de juillet. Je remercie aussi Nicole LOUBEYRE et Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC qui œuvrent aussi dans un contexte plutôt compliqué puisque l'une est retraitée et l'autre en activité ; mais heureusement qu'elles sont là parce qu'elles suppléent fortement à des besoins de personnel.

Le fonctionnement va être très fort encore parce qu'il y a beaucoup de deuxièmes doses qui vont se réaliser début juillet. En revanche, ce que nous constatons, c'est qu'à ce jour le rythme de vaccination fait que 56 % de la population cantalienne a reçu une première dose, mais que nous allons connaître le même plafond de verre que les autres collectivités dans la mesure où les moins de 50 ans ont tendance à être un peu frileux sur les vaccinations ou ne pas voir l'importance que la vaccination peut avoir. Il faut donc inciter à vacciner. Et puis, il faut souhaiter que le Prisme puisse reprendre ses activités habituelles. En tout cas, jusqu'au 23 août, le Prisme est utilisé pour la vaccination. Après le 23 août, il faudra que nous trouvions une salle adaptée ; nous avons peut-être la Halle de Lescudilliers, mais si le rythme des vaccinations se ralentit fortement, il faudra nous adapter et trouver une salle plus petite parce que la Halle de Lescudilliers, ce ne sera pas très pratique ; enfin, cela restera pratique, mais cela fera une salle immense s'il ne doit y avoir que 2 ou 3 chaînes de vaccination.

Sur le point Covid, comme à beaucoup d'endroits en France, sur les tests qui ont été réalisés sur le territoire, il y a eu zéro cas positif. Nous sommes à 12 pour le taux d'incidence ; nationalement, le taux est à 24, nous sommes donc à la moitié, mais je pense que nous serons bientôt à zéro puisque c'est calculé sur une période de six jours et s'il y a plusieurs jours à zéro cas, nous allons frôler le zéro.

Le nombre de décès est toujours de 134. Cela veut dire qu'il n'y aura peut-être plus beaucoup de décès liés au Covid jusqu'au mois de septembre.

Il existe des variants, le variant Delta notamment qui, comme vous avez pu le voir dans les Landes, pourrait devenir la prochaine évolution de la Covid. Il faut donc être vacciné. Et puis, nous avons vu que ce variant, même les personnes vaccinées pouvaient l'attraper. Par contre, les formes graves, jusqu'à présent, n'étaient pas sur les personnes vaccinées. Il faut donc travailler à la vaccination et que les jeunes générations y aillent fortement, nous en sommes tous conscients, mais c'est un devoir et une nécessité si nous ne voulons pas avoir un quatrième confinement.

Sur le fonctionnement des services de la CABA, la Médiathèque est à ce jour en jauge réduite, à hauteur de 200 personnes sur les 374 qui sont la jauge maximale. A partir du 1^{er} juillet, cette jauge sera supprimée, de même qu'à la piscine et dans tous les lieux publics. Les consultations de livres sur place à la Médiathèque sont possibles, mais dans des règles

strictes qui sont logiques, que ce soient les claviers d'ordinateur ou les postes, ou les livres. Par contre, il n'est pas possible de jouer dans la ludothèque. Les expositions ont repris ; le 22 juin, je crois, il y avait un concert. C'est donc reparti, même dans des conditions sanitaires restrictives.

Sur l'Aéroport, pour faire un point sur la fréquentation, en sachant que le point s'arrête au 23 juin, sur le mois de mai nous avons eu 43,17 % de taux de remplissage. Au 23 Juin, nous sommes à 45,52 % ; c'est-à-dire que nous remontons. De ce que nous savons par rapport à Brive et Rodez, c'est que leurs chiffres sont un peu plus bas ; eux, ils reprennent, mais ils avaient ouvert un peu moins tôt que nous. L'activité aérienne a donc bien repris et en tout cas devrait fonctionner pour permettre une saison d'été pour les touristes et surtout pour nos activités économiques.

Le Centre aquatique a rouvert le 17 mai. Les publics prioritaires ont été accueillis. Le 14 juin, il a été rouvert à la totalité des publics avec une jauge là aussi de 50 %. Au 1^{er} juillet, la jauge passera à 100 % ; il n'y a qu'une restriction sur la balnéo, il faut aller sur le site Internet pour connaître les modalités précises de cette activité nautique.

Pour les autres équipements sportifs, c'est pareil, pour le Skate-Parc extérieur il n'y a pas de jauge, mais dans le Skate-Parc intérieur, c'est une jauge de 50 % jusqu'au 1^{er} juillet.

S'agissant des manifestations à venir, le mercredi 30 juin il y aura un point presse de lancement de la saison estivale au Puech des Ouilhes avec Maryline pour la présentation des aménagements et des activités.

Le 1^{er} juillet, il y a une conférence de presse sur la fresque réalisée par Julien Loïs à la Médiathèque communautaire dans le cadre du Festival 10^{ème} Art, si la météorologie le permet.

Le 15 juillet, il y a la signature de la convention avec la Commune de Jussac pour la base VTT à 10 h 30, et à 15 h 30, il y a une conférence de presse concernant les équipements de la Vallée de la Jordanne et la navette mise en place par la STABUS et par la Communauté d'Agglomération pour véhiculer les visiteurs du Puy Mary au Puech des Ouilhes.

Le 22 juillet, il y aura une visite de chantier, avec l'Atelier Georges, du Pôle d'Échange Intermodal à 15 h 30.

Début juillet, il devrait être organisé aussi une visite de l'équipement de la STEP Souleyrie. Il conviendra de voir si nous pouvons la réaliser dans des conditions satisfaisantes.

Voilà pour les annonces que je souhaitais faire. Pas de remarques ou de questions ? Non. Alors nous poursuivons avec l'ordre du jour.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Le groupe A de délibérations, c'est une série de délibérations qui ont été mises en groupe A par le Bureau Communautaire.

Y a-t-il des questions sur ces délibérations ? Non.

Y a-t-il des incompatibilités de vote pour certains Conseillers par rapport à leur situation ou à leurs fonctions ? Moi, je ne dois pas prendre part au vote parce que ma maison est concernée à la délibération n° 17. Y a-t-il d'autres personnes qui, dans la série des délibérations qui sont en groupe A, ne doivent pas prendre part au vote ? Je note que Philippe COUDERC et Patricia BENITO ne prennent pas part au vote sur la délibération n° 14.

Je mets donc au vote l'ensemble des délibérations du groupe A.

L'ensemble des délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité, à l'exception des délibérations n° 17 et 14 qui sont adoptées à l'unanimité des votants, M. MATHONIER n'ayant pas pris part au vote sur la délibération n° 17 et M. COUDERC et Mme BENITO n'ayant pas pris part au vote sur la délibération n° 14.

Je vous remercie.

Nous allons commencer l'examen des délibérations du groupe B par une délibération qui porte sur les finances. Il s'agit d'une décision modificative. C'est M. POULHES qui nous la présente. C'est la première décision modificative de l'année.

DÉLIBÉRATION N° 25 : FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE 2021/01

Rapporteur : M. Christian POULHES

M. POULHES.- Bonsoir à toutes et à tous. Cette décision modificative concerne le Budget Principal et le Budget Annexe de l'Assainissement, selon un tableau qui a été annexé à la délibération et que vous avez sur table puisqu'il a été modifié et complété depuis l'envoi de la délibération.

Il s'agit d'une bonne nouvelle, voire même d'une très bonne nouvelle pour le Budget Principal et d'une nouvelle un peu moins bonne pour le Budget de l'Assainissement.

Pour ce qui concerne le Budget Principal, c'est en effet une recette de fonctionnement supplémentaire de 303 600 € que nous enregistrons. Elle est liée à la bonne santé des bases fiscales économiques en 2020 et également à la bonne compensation qu'a réalisée l'État à la suite de la disparition de la ressource issue de la taxe d'habitation qui est compensée par le reversement de la TVA.

Ces deux éléments sont satisfaisants puisqu'ils engagent l'avenir, en sachant que nous avons quelques doutes sur la réalisation de ces objectifs. Ils sont dépassés, c'est donc une bonne nouvelle. Cette progression représente quand même 1,63 % de notre panier fiscal total, que nous avons initialement voté pour un montant prévisionnel de 18,593 M€. Cette somme est consacrée à majorer le virement à la section d'investissement pour 300 000 €, et 3 600 € seront en majoration des dépenses imprévues.

Du même coup, la section d'investissement se retrouve avec un recours à l'emprunt que nous vous proposons de réduire de 300 000 €.

Enfin, dans ce Budget Principal, il est prévu des ajustements pour abonder trois subventions pour un total de 2 830 €, aux dépens de la réserve qui est prévue pour celles-ci.

Voilà les ajustements pour le Budget Principal.

Pour le Budget Annexe de l'Assainissement, il s'agit d'un mouvement de crédit de 400 000 € prélevé sur l'autorisation de programme de la station de Souleyrie, afin de financer le remplacement – qui s'avère urgent – de la cuve de l'incinérateur de boues.

J'en ai terminé de la présentation. Il convient d'adopter cette décision modificative concernant le Budget Principal et le Budget Annexe de l'Assainissement, conformément au tableau annexé à la délibération.

Voilà, Président, ce que je pouvais dire sur cette décision modificative.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Christian. Y a-t-il des observations, des questions ou des interrogations ? Non, pas de questions. Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Isabelle LANTUÉJOUL présente la délibération suivante qui porte sur le compte rendu d'activités du Village d'Entreprises pour l'année 2020.

DÉLIBÉRATION N° 26 : FINANCES – VILLAGE D'ENTREPRISES – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Mme Isabelle LANTUÉJOUL

Mme LANTUÉJOUL.- Effectivement, c'est un petit rapport de gestion du Village d'Entreprises au cours de l'exercice 2020.

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a décidé de faire réaliser par la SEBA 15, sur le Parc d'Activités de Tronquières, un Pôle Immobilier d'Entreprises.

La convention de concession correspondante a été signée le 24 décembre 1996 pour la réalisation d'un ensemble immobilier locatif sur un terrain de 25 000 m², situé à l'angle de l'avenue du Garric et de la rue Gabriel Lacoste.

L'ensemble immobilier du village a été réalisé en 6 tranches.

Nous allons faire un point sur la commercialisation.

Sur l'ensemble du Village d'Entreprises, on note en 2020 les mouvements locatifs suivants :

- Arrivée de 11 nouveaux locataires représentant une surface de 487 m² (RESAPAC, Adrec, LA FORGE, Dessi Informatique, Réseau SEP Auvergne, Occicom, Body Transfo, La Crémade, BGE, CEZAM et ETS Gervais)

- Déménagement (agrandissement ou diminution) de 6 locataires pour un solde net de + 156,70 m² (CABA, PLIE, CDE, Isco Solutions, Mercerie de l'Étoile et Broussouloux)

- Départ de 8 locataires, représentant une surface de 407 m² (déménagement hors du Village d'Entreprises ou cessation d'activités : France Active, Dharma Productions, EDF Scanlad, Sérénité Sécurité Privée, Dynamique Auvergne Développement, Parallèle 45, Catapulte et Mme VAULEON)

Au 31/12/2020 :

- Le taux d'occupation du village est d'environ 94,9 % (environ 400 m² de bureaux disponibles sur 8 071 m²) ;

- 58 entreprises occupent le Pôle Immobilier d'Entreprises, soit environ 350 emplois sur le site (de l'entrepreneur individuel à l'entreprise de plus de 80 personnes).

Le montant des recettes en 2020 est en hausse par rapport à celui de 2019 (+ 47 000 €). Ceci s'explique par l'augmentation des surfaces de locaux loués durant l'année.

Le total des loyers perçus en 2020 représente une somme de près de 827 000 € HT.

Il y a quelques impayés au 31/12/2020 :

* Sérénité Sécurité Privée pour 1 031,39 €.

* Graille de Terroir pour 12 808,63 €.

En ce qui concerne les dépenses, les dépenses de l'année 2020 sont en augmentation effectivement par rapport à l'année 2019 du fait notamment des frais de nettoyage supplémentaires ayant dû être engagés pour répondre aux mesures sanitaires exigées dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Les achats de matières premières ont augmenté principalement du fait de l'évolution du taux d'occupation qui impacte divers postes de dépenses (énergies, charges diverses).

Au titre des travaux d'investissement, la deuxième phase des travaux de remplacement du réseau chaud/froid du bâtiment EDF a été achevée.

Pour ce qui concerne l'orientation 2021 de l'opération, on peut noter les éléments suivants :

En 2021, le taux d'occupation locative devrait rester tout à fait positif. Pour illustration, sont d'ores et déjà actés l'accueil de la Chambre des métiers et de l'artisanat pour 18 mois minimum, ainsi que de l'ADEPA et de SOCOTEC.

Le taux d'occupation du Village d'Entreprises s'établissait ainsi à plus de 98 % au 1^{er} avril 2021, mais les impacts possibles de la crise du Covid-19 et le départ probable de plusieurs services de la CABA incitent à rester très prudent pour la deuxième partie de l'année.

En termes d'investissement, le remplacement des deux chaudières principales du Village par ENGIE est intervenu au printemps. Suite à la mise en service du réseau de chaleur, ces matériels ont été remplacés par deux chaudières rachetées au SDIS et qui équipaient depuis quelques années seulement le nouveau centre de secours d'Aurillac. Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 18 477 € HT.

Des études seront également lancées pour des travaux de rafraîchissement de certains espaces communs, la rénovation de la signalétique, ainsi que le marquage au sol des parkings.

La demande de location de bureaux reste forte, et aujourd'hui le taux de remplissage ne permet pas de pouvoir répondre favorablement à toutes les sollicitations.

J'en ai terminé avec la présentation de ce compte rendu d'activités.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Isabelle. Y a-t-il des questions sur ce compte rendu d'activités ?

Non, pas de questions.

Nous devons voter sur ce compte rendu.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

C'est toujours Isabelle LANTUÉJOUL qui va nous présenter l'avenant n° 9 à la convention publique d'aménagement pour la ZAC du Puy d'Esban

DÉLIBÉRATION N° 27 : FINANCES – ZAC DU PUY D'ESBAN – AVENANT N° 9 À LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT **Rapporteur : Mme Isabelle LANTUÉJOUL**

Mme LANTUÉJOUL.- En 2003, la CABA a confié à la SEBA 15 l'aménagement de la ZAC du Puy d'Esban par convention publique d'aménagement.

En 2005, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n° 1 à la convention publique d'aménagement intégrant des dispositions législatives nouvelles et modifiant le montant de la participation de la Collectivité.

En 2009, le Conseil Communautaire a prorogé la convention confirmant la participation à intervenir sur l'année 2009 et ultérieurement.

En 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014, les mêmes délibérations confirmant la participation pour chacune de ces années ont été approuvées.

En 2017, l'avenant n° 8 a été approuvé pour proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2021.

Aujourd'hui, il vous est proposé de proroger la convention, par un avenant n° 9, jusqu'au 31 décembre 2024.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour expliquer un peu cette délibération, mais c'est en lien avec la délibération précédente, j'ajoute que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière de développement économique. Aujourd'hui, le Village d'Entreprises, c'est un outil important pour notre territoire, de même que la Zone d'Esban I, puisque, là, en l'occurrence, il s'agit de la Zone d'Esban I, qui présente des terrains qui sont commercialisés pour une

grande partie, mais il y avait des terrains qui étaient juste limitrophes au terrain de la Zone de La Sablière. Nous nous disions que ces terrains-là auraient pu être vendus, et d'ailleurs la Société SOPIC, à l'époque, avait fait une proposition pour racheter ces terrains-là et éventuellement installer des activités qui auraient été artisanales et commerciales.

Mais le contexte a changé, la terre est devenue très, très rare, et il faut maintenant cibler les acquéreurs qui pourraient acheter du terrain économique pour qu'ils soient vraiment et réellement créateurs de valeur ajoutée sur notre territoire. Dans le cadre du Projet de Territoire de la CABA, une option a été mise pour valoriser les terrains nus plus facilement pour les porteurs de projets qui amènent une valeur ajoutée au territoire, c'est-à-dire qui créent de l'activité sur le territoire, et plutôt pour favoriser les implantations de personnes qui souhaitent agrandir leurs locaux sur des locaux déjà existants, inoccupés ou susceptibles d'être inoccupés, afin d'avoir un rôle proactif sur ces terrains-là, sachant qu'il y a un inventaire qui devra être fait au sein de chaque commune pour identifier les terrains économiques vacants, mais surtout ceux qui sont susceptibles d'être vacants parce qu'il y a une part d'interprétation, et quand on viendra nous demander du terrain, il y aura une checklist de questions qui fait que nous orienterons l'entrepreneur sur des terrains nus s'il y a une valeur ajoutée – comme par exemple dans le cas d'Europe Service qui crée une structure autonome et qui ramène 50 salariés sur le territoire – ; par contre, quand nous aurons une demande d'une entreprise qui a des locaux, qui est à 35 salariés et qui voudrait s'agrandir, eh bien, là, nous essaierons de trouver des locaux déjà existants pour ne pas consommer du foncier, réduire la consommation foncière et évidemment désimperperméabiliser les sols. Enfin, c'est une gestion économe et responsable de notre espace naturel.

L'objet de cet avenant n° 9 consiste à acter, dans cet esprit, ces lots qui peuvent être découpés en fonction des opportunités, mais qui seront un peu plus chers et surtout devront correspondre à ces critères de création de valeur ajoutée.

Je pense que c'est clair pour tout le monde.

Nous devons voter cette délibération puisqu'il s'agit d'un avenant.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération n° 28 qui concerne la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché d'étude technique, juridique et financière préalable à la dématérialisation de l'application du droit des sols. C'est Alain COUDON qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 28 : MARCHÉS – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ÉTUDE TECHNIQUE, JURIDIQUE ET FINANCIÈRE PRÉALABLE À LA DÉMATÉRIALISATION DE L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Rapporteur : M. Alain COUDON

M. COUDON.- Merci, Président. Tout d'abord, je vais faire un petit rappel des obligations qui ne datent pas d'aujourd'hui, à savoir qu'une ordonnance de décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives elles-mêmes a instauré le principe de la saisine par voie électronique.

Il y a eu ensuite une modification par la loi ELAN qui a reporté l'échéance du 8 novembre 2018 au 1^{er} janvier 2022 pour être aligné à l'obligation de dématérialiser l'ensemble de la chaîne d'instruction des DAU. En précisant toutefois que l'utilisateur pourra toujours déposer sa demande au format papier.

Quelles sont les obligations des Communes ?

Pour les Communes de plus de 3 500 habitants, donc les trois de la CABA, Aurillac, Arpajon et Ytrac, ce sera une saisine par voie électronique + une téléprocédure pour instruction dématérialisée.

Pour les Communes de moins de 3 500 habitants, ce sera seulement une saisine par voie électronique.

Au niveau de l'objet de l'étude, il conviendra de faire un audit organisationnel du service mutualisé afin de proposer une organisation optimale permettant de répondre aux futures contraintes réglementaires.

D'une manière générale, cette étude doit constituer une aide à la décision. En particulier, elle doit fournir aux décideurs que sont les Communes et les EPCI l'information la plus large possible pour qu'ils soient en mesure d'entériner en connaissance de cause les nouvelles obligations réglementaires relatives à la dématérialisation des DAU et les contraintes qui en découlent.

L'étude portera sur le territoire du service ADS qui comporte 62 communes existantes actuellement entre la CABA et la Châtaigneraie Cantalienne, auxquelles nous rajouterons les 13 communes qui doivent adhérer, d'ici la fin 2022, au service.

Il y aura 4 étapes successives :

- la première qui consiste à avoir un audit organisationnel du service mutualisé ;
- une deuxième étape qui proposera l'organisation du service mutualisé ;
- une troisième étape qui fera une évaluation financière ;
- enfin, une quatrième étape qui concernera l'accompagnement de la Collectivité dans la mise en place de l'organisation retenue et dans la rédaction des conventions d'adhésion au service.

Compte tenu du calendrier, il est proposé de phaser l'étape 4 avec un rendu attendu pour les trois communes de plus de 3 500 habitants d'ici décembre 2021 et de se laisser plus de temps pour les autres communes.

L'année 2022 sera donc une période test avec les trois communes concernées.

Bien sûr, il ne sera pas possible d'empêcher le dépôt des dossiers de manière dématérialisée sur les autres communes de moins de 3 500 habitants, mais l'idée est de trouver un accord avec des professionnels pour tout dématérialiser sur les trois communes pilotes et de temporiser sur les autres.

J'en viens à la convention. Dans l'article 4, la convention de mutualisation des services ADS des deux communautés prévoit la constitution d'un groupement de commandes pour tous contrats futurs.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire de retenir la procédure de groupement de commandes auquel participeront la CABA et la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, signataires de la convention constitutive du groupement de commandes.

Je dois également préciser que la convention dispose notamment que la CABA assurera les fonctions de coordonnateur au sein du groupement.

La répartition financière des dépenses se fait à hauteur du nombre d'habitants de chaque communauté, soit 72 % pour la CABA et 28 % pour la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Ensuite, il est prévu un lancement d'une étude en septembre. Je rajouterai, pour finir, que des réunions d'information seront faites à destination des 75 communes, que ce soit à l'attention des secrétaires ou des maires, courant septembre 2021. Chacun sera informé des nouvelles procédures à venir.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Vous avez compris que c'était testé sur trois communes, mais que cela allait s'imposer dans un avenir proche pour tout le monde. Y a-t-il des questions sur ce dispositif ? Non. Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au secteur du développement économique et de l'enseignement supérieur. Christian POULHES va nous présenter la délibération n° 29 sur le Contrat de Relance et de Transition Écologique du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne.

DÉLIBÉRATION N° 29 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE

Rapporteur : M. Christian POULHES

M. POULHES.- Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) font suite aux contrats de ruralité et contrats de transition énergétique (CTE) précédemment dédiés aux Intercommunalités et destinés à soutenir leurs investissements et ceux de leurs communes membres.

Ainsi, le Contrat de Ruralité en vigueur sur la CABA a été abondé de près de 2 M€ (1,972 M€ exactement) sur la période 2017-2020, soit pour les quatre années antérieures.

Ce financement a été assuré par l'État à partir de crédits de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Avec le présent contrat qui conserve le même esprit, la différence de taille est que l'on s'adresse à une plus grande échelle territoriale, celle du Bassin de vie, celle couverte par notre SCoT. L'État nous a d'ailleurs chaudement recommandé de raisonner ce CRTE à cette échelle, et nous avons conclu en ce sens lors de discussions tenues en Bureau en janvier ou février.

Ce soir, je vais vous présenter le rapport de synthèse préalable au vote de l'Assemblée. Il a le mérite d'établir la liste des projets identifiés et, pour certains, matures, tant de la CABA que de ses communes, qui sont en phase avec les 3 axes de ce CRTE et ses 11 orientations stratégiques ainsi que ses déclinaisons opérationnelles et thématiques.

Il est évidemment prématuré ce soir d'indiquer quel sera leur sort dans l'exécution de ce contrat, dont les moyens seront forcément limités. Mais nous pouvons espérer un rendu supérieur à celui du Contrat de Ruralité, et donc, au final, qu'il soit plus favorable à notre territoire.

Par circulaire du Premier Ministre en date du 20 septembre 2020, le Gouvernement a présenté un nouveau dispositif de contractualisation financière proposé aux Collectivités, qu'il s'agisse des territoires ruraux, urbains, métropolitains, pour la période 2021-2026 : le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé le 28 septembre 2020 avec les Régions, qui se traduira dans les Contrats de Plan État-Région (CPER) et dans les programmes opérationnels européens, ce dispositif vise à accélérer la relance et à accompagner la transition écologique et la cohésion territoriale dans les territoires à travers des financements dédiés de l'État, mais aussi de ses établissements publics nationaux que sont l'ADEME, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, etc, ou des soutiens en matière d'ingénierie que pourra apporter l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Ce CRTE a donc vocation à :

- traiter l'ensemble des enjeux de territoire dans une approche transversale et cohérente ;
- soutenir les projets économes en foncier et ressources, et permettant d'améliorer l'état des milieux naturels.

Conformément au cadre proposé par M. le Préfet du Cantal, et en cohérence avec l'ambition commune des trois EPCI du Grand Sud Ouest cantalien (CABA, Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne), le cadre stratégique de ce contrat a été élaboré à l'échelle du périmètre du SCoT.

Il s'appuie sur trois axes qui correspondent aux enjeux de ce territoire et repose sur 11 orientations stratégiques :

L'axe 1 entend conforter le développement et l'attractivité économiques au bénéfice de tout le bassin de vie, par le biais de deux orientations stratégiques :

- Orientation stratégique 1 : Accompagner le développement économique, locomotive du bassin de vie
- Orientation stratégique 2 : Renforcer le développement touristique du territoire en prenant appui sur la qualité de son patrimoine, de sa culture, de sa nature préservée et sur le rayonnement de ses événements

L'axe 2, lui, entend consolider l'armature et l'équilibre durable du territoire, à travers 5 orientations stratégiques :

- Orientation stratégique 3 : Développer, structurer les mobilités durables
- Orientation stratégique 4 : Mutualiser et dynamiser les politiques en faveur de l'habitat
- Orientation stratégique 5 : Poursuivre le maillage du territoire en services et équipements
- Orientation stratégique 6 : Renforcer les coopérations aux échelles adaptées
- Orientation stratégique 7 : Prolonger les actions de développement des usages numériques

L'axe 3 entend préserver et valoriser les ressources et milieux naturels à travers 4 orientations stratégiques :

- Orientation stratégique 8 : Passer de la gestion traditionnelle des déchets à une économie circulaire à l'échelle du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie
- Orientation stratégique 9 : Réduire les consommations d'énergie et produire des énergies renouvelables dans une approche territoriale
- Orientation stratégique 10 : Pérenniser et accentuer les actions en faveur du grand cycle de l'eau
- Orientation stratégique 11 : Créer une dynamique territoriale autour de l'éducation à l'environnement, du développement durable et de la biodiversité

Ces 11 orientations stratégiques sont elles-mêmes déclinées en priorités thématiques et opérationnelles dans le cadre desquelles s'inscrivent les projets développés par les différentes collectivités, qu'il s'agisse des communes, des intercommunalités ou du Syndicat Mixte du SCoT.

Les éléments présentés en annexe à la délibération constituent les documents-cadres du Contrat de Relance et de Transition Écologique, dont la signature est prévue en juillet 2021. Ils comprennent :

- la présentation globale du territoire ;
- l'état des lieux, le diagnostic et les indicateurs écologiques et de cohésion territoriale du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne ;
- la stratégie territoriale et le tableau des indicateurs pour chacune de ses déclinaisons thématiques ou opérationnelles pour ce même périmètre ;

- enfin, le tableau récapitulatif des projets structurants identifiés sur le territoire de la CABA, qu'ils relèvent d'une maîtrise d'ouvrage de la CABA ou de ses différentes communes, étant précisé que, parmi eux, les projets matures font l'objet d'ores et déjà d'une fiche détaillée transmise à l'État dans la perspective de l'établissement de la première convention annuelle concernant l'année 2021.

Ce contrat sera complété par des conventions financières annuelles qui permettront de définir le niveau de soutien proposé par l'État sur les projets qu'il aura retenus. Son contenu pourra également être adapté par avenant, de sorte que le recensement des projets n'a à ce stade qu'une valeur indicative et non contractuelle.

Il est proposé ce soir au Conseil Communautaire :

- d'approuver les documents-cadres constitutifs de ce Contrat de Relance et de Transition Écologique pour les années 2021-2026 pour le territoire du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne, tels que joints en annexes à la délibération ;

- d'autoriser M. le Président de la CABA à signer le contrat sur la base desdits documents-cadres ;

- de déléguer au Bureau Communautaire l'approbation des conventions financières annuelles.

J'en ai terminé, Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. C'est un document important, même si nous voyons bien que les projets qui sont indiqués concrètement sur l'annexe, eux, sont susceptibles d'évoluer et que c'est un répertoire assez exhaustif mais aussi susceptible de comporter des opérations qui peuvent changer et qui peuvent évoluer en fonction de leur maturité.

Y a-t-il des questions ou des observations, ou bien des points sur lesquels vous voudriez débattre sur ce document ? Monsieur DONEYS, vous avez la parole.

M. DONEYS.- On dit que le dossier a été travaillé. C'est un dossier important qui rejoint notre Projet de Territoire, sur lequel nous avons travaillé aussi. Dans quel cadre a-t-il été travaillé ? Parce que nous avons un document de synthèse de 16 pages, intéressant, avec beaucoup d'idées. Qui est-ce qui les a travaillées ces idées ?

M. LE PRÉSIDENT.- A quel document faites-vous référence ?

M. DONEYS.- Je parle du Contrat de Relance et de Transition Écologique qui présente les grandes orientations.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce document a été préparé par les services. En fait, le document plus mature, susceptible d'évolutions, ce sont les projets qu'ont fait remonter les Communes et la CABA elle-même pour ses projets d'investissement. Ensuite, la trame qui sert de base à l'accord, avec les trois axes et les orientations stratégiques, ce sont des éléments qui sont issus du SCoT.

M. DONEYS.- Ce sont donc les Élus de la CABA désignés au sein du SCoT qui ont travaillé là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà, mais il y a déjà plusieurs années puisque le SCoT a été réalisé en 2017, et il doit être revu tous les six ans. Mais, là, nous en avons fait un ajustement pour reprendre les thématiques qui avaient déjà été développées et qui n'ont pas beaucoup changé.

Après, ce sont les dossiers d'investissement concrets qui, eux, doivent être travaillés dans le cadre du projet de territoire ou d'un projet communal d'ailleurs. Est-ce que cela répond à ta question ?

M. DONEYS.- Oui, cela répond à la question. Je n'avais pas compris la genèse de ce document.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur SAUTAREL, vous avez la parole.

M. SAUTAREL.- Merci. Juste avant de faire quelques observations, une question. Par rapport au recensement des projets de la CABA et des Communes qui figurent en annexe à la délibération, à ce stade c'est un recensement exhaustif ? C'est-à-dire que l'ensemble des demandes ou des dossiers remontés sont recensés dans ce document ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui. Et puis, il peut en arriver d'autres, il peut être évolutif. Cela n'engage pas énormément.

M. SAUTAREL.- D'accord. Il n'y a pas de sélection à ce stade, c'est l'ensemble des projets qui peuvent être considérés.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, il n'y a pas eu de sélection.

M. SAUTAREL.- Merci pour cette précision. Effectivement, c'est un dossier qui est important parce qu'il est stratégique, il est engageant pour les 5 ou 6 années qui viennent.

A ce stade, je ne vais pas prendre la parole très longtemps parce que, par rapport aux orientations qui figurent dans le document, qui pourrait être contre ou faire des contre-propositions ? Parce qu'elles sont quand même très larges ; elles brossent, je pense, l'ensemble des préoccupations que nous pouvons partager. Ensuite, dans leur caractère opérationnel, il y aura forcément des débats ou des choix, mais dans ces grands axes, nous retrouvons l'ensemble des grands sujets qui peuvent nous préoccuper, même si dans certaines orientations plus précises nous sentons peut-être une absence ou une insuffisance de sélectivité et nous pouvons donc nous interroger sur les moyens dont nous disposerons pour répondre à l'ensemble des orientations qui figurent dans ce projet, qui sont très larges et qui ne reposent pas aujourd'hui sur des engagements financiers de la part de l'État pour contractualiser sur les CRTE. C'est la principale interrogation que nous pouvons, je pense, assez largement partager.

Enfin, j'avais une remarque qui était davantage de forme. Je crois que, dans la délibération, il est proposé de donner délégation au Bureau Communautaire pour les conventions financières. Il me semble qu'au regard des enjeux que représentent ces contrats, il serait bien que le Conseil Communautaire garde la compétence pour voir et ratifier ces conventions, si c'était possible.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous mettez le doigt sur le problème principal du CRTE : c'est que nous ne connaissons pas l'enveloppe financière. A partir de là, on fait rêver tout le monde. Cela arrive parfois, il n'y a pas que le CRTE qui fait rêver. On fait bosser des élus sur des projets. Et puis, la sélection, elle est faite par l'État. Nous, nous allons proposer un cadre, des projets ; mais, après, les financements sont apportés par les opérateurs, que ce soit la Région ou l'État, et là ce sont en l'occurrence l'État ou des organismes dépendant de l'État, mais il n'y a pas d'enveloppe clairement définie. J'espère que ce sera une enveloppe plus large que les contrats de ruralité. Pour mémoire, c'était une enveloppe en gros de 2 M€ pour tout le territoire de la CABA.

M. SAUTAREL.- Je partage l'inquiétude ou l'observation, et aujourd'hui nous n'avons aucun engagement sur l'enveloppe qui pourrait être allouée. Pour avoir interrogé la Ministre de la Cohésion des Territoires sur le sujet, il n'y a, à cette heure, aucun engagement et aucun crédit spécifique dédié au CRTE. Nous partageons donc tous, je crois, les exigences de l'État qui sont adressées aux Élus locaux et qui ne sont hélas pas réciproques dans les calendriers comme dans les montants d'engagement.

Voilà, c'est simplement une observation, une crainte que nous pouvons avoir. Ensuite, sur les orientations générales, je partage l'idée qu'il faut, à ce stade, ne pas faire rêver parce que, quand nous voyons l'ambition de ce contrat avec tous les axes qui y figurent et tous les domaines touchés, je ne vois pas comment nous pourrions répondre à l'ensemble de ces ambitions.

M. LE PRÉSIDENT.- En fait, le document est conçu avec ces axes et orientations stratégiques pour qu'aucun projet ne puisse être rejeté du fait de ce cadre, mais il y a peut-être des axes stratégiques qui ne vont jamais donner lieu à des financements de projets. C'est un inventaire pour ne pas retoquer des projets communaux ou intercommunaux, compte tenu des crédits qui peuvent être mobilisés ou des appels à projets qui peuvent se réaliser tous les ans.

M. SAUTAREL.- J'en termine. Je partage cette préoccupation-là. A ce stade, moi je suis favorable à la validation de ces orientations et de ce document pour ne rien s'interdire et surtout ne pas écarter de dossiers. Mais je pense que, quand nous en saurons un peu plus sur les intentions de l'État, il faudra peut-être que nous soyons plus sélectifs dans les orientations que nous aurons à retenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Moi, ce que je ne voudrais pas, c'est que ce soit nous qui devions sélectionner les projets de chaque commune.

M. SAUTAREL.- Je suis d'accord sur ce que vous dites. Mais, en revanche, le partage de la vision que nous pouvons avoir sur le développement du territoire, et dans laquelle les projets communaux peuvent rentrer, cela, il me semble qu'il nous appartient de le définir et de le partager.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait. Cela pourra être pris en compte également dans le cadre du projet « Petites Villes de Demain » ; il y a une délibération à ce sujet. Mais si les crédits alloués restent très limités, nous sommes d'accord sur le fait que cela fait beaucoup de discussions pour pas grand-chose, mais nous verrons ce qu'il en sera.

Y a-t-il d'autres observations ? Monsieur LENTIER, avez-vous autre chose à ajouter ?

M. LENTIER.- On continue à rêver.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, on continue à rêver...

Ce que demandait M. SAUTAREL sur la ratification des conventions par le Conseil Communautaire, en sachant que ce sera une délibération de toute façon, pouvons-nous l'envisager ? Je me tourne vers l'administration.

M. DESTANNES.- Oui, nous pouvons le faire. Après, c'est juste la question des délais du Conseil Communautaire, il n'y a que 4 ou 5 par an.

M. LE PRÉSIDENT.- Effectivement. Parfois, il faut valider des décisions beaucoup plus vite que le rythme des Conseils Communautaires, et comme au niveau du Bureau Communautaire, il y a les 25 maires, je pense qu'il n'est pas nécessaire que nous le fassions confirmer par le Conseil Communautaire. Par contre, nous pourrions nous engager à faire

une information au Conseil Communautaire pour reprendre ce que le Bureau Communautaire a décidé.

Monsieur SAUTAREL, est-ce que cette proposition vous agrée ?

M. SAUTAREL.- Si elle convient à l'ensemble des maires, elle m'agrée.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Nous modifions la délibération en rajoutant que les décisions du Bureau Communautaire seront portées à la connaissance du Conseil Communautaire.

Y a-t-il des oppositions à cette délibération ainsi amendée ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité. Nous vous remercions.

Maintenant, nous avons une délibération qui porte sur l'adhésion de la CABA à la Mécanic Vallée. C'est Isabelle LANTUÉJOUL qui nous présente cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 30 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – ADHÉSION DE LA CABA À LA MÉCANIC VALLÉE

Rapporteur : Mme Isabelle LANTUÉJOUL

Mme LANTUÉJOUL.- Merci, Monsieur le Président. Il s'agit effectivement de la Mécanic Vallée.

Par une délibération de 2019, la CABA a acté sa participation active à la démarche « Territoire d'industrie Rodez – Aurillac – Figeac » qui vise à faciliter la mobilisation des acteurs et des soutiens pour accompagner le développement des entreprises industrielles dans les territoires pour lesquels ce secteur est particulièrement stratégique.

Le Territoire d'industrie « Rodez – Aurillac – Figeac » englobe un périmètre large de 15 intercommunalités rattachées à 3 départements et 3 régions différentes.

Pour tenir compte de cette configuration unique en France et faciliter l'animation transverse de la démarche, un poste de Chargé(e) de mission a été ouvert et pourvu en février 2021.

Au regard de son rôle central et fédérateur dans la mise en place et le suivi de la démarche, il a été décidé que ce poste serait juridiquement rattaché à la structure support de la Mécanic Vallée.

Pour rappel, la Mécanic Vallée a été labellisée « grappe d'entreprises exemplaires dans les secteurs d'activités en mécanique, aéronautique, équipement automobile et machine-outil ». Elle rayonne sur un espace économique d'environ 210 entreprises totalisant 13 000 emplois, répartis historiquement sur 2 régions (Nouvelle Aquitaine et Occitanie) et 6 départements (Aveyron, Lot, Corrèze, Haute-Vienne, Dordogne et Cantal).

Au-delà du portage par la Mécanic Vallée, il convient également de retenir que :

- le salaire chargé de la personne recrutée est financé à 100 % par l'État sur deux ans ;
- les frais de missions et déplacements qui sont essentiels au bon exercice de la fonction d'animation demeurent à la charge des EPCI signataires du Contrat Territoire d'Industrie.

Pour permettre à la fois cette prise en charge et un renforcement des liens avec la Mécanic Vallée, il est proposé à chaque EPCI signataire du Contrat de Territoire d'Industrie Figeac – Aurillac – Rodez d'adhérer à cette structure, le montant annuel de la cotisation étant fixé à 1 200 €.

Il vous est proposé :

- de valider l'adhésion de la CABA à la Mécanic Vallée en 2021 et 2022 ;
- d'autoriser M. le Président ou, en cas d'indisponibilité, Mme la Vice-Présidente en charge des Zones d'Activités Économiques et de la Plate-forme aéroportuaire à représenter la CABA dans les instances mises en place par cette structure ;

- d'autoriser M. le Président à signer tout acte afférent à cette adhésion, les crédits nécessaires étant disponibles au sein du Budget Principal.

M. LE PRÉSIDENT.- Là aussi, c'est une démarche « Territoire d'industrie » où la CABA et plusieurs Intercommunalités – Isabelle LANTUÉJOUL vous a décrit le système – financent un Chargé de mission pour travailler au développement industriel de nos territoires.

Y a-t-il des questions sur cette adhésion ? Non. Je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui porte sur les travaux et les réseaux et précisément sur le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020. C'est Gérard PRADAL qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 31 : TRAVAUX ET RÉSEAUX – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2020

Rapporteur : M. Gérard PRADAL

(Présentation de documents sur écran)

M. PRADAL.- Je vais vous présenter une synthèse du rapport annuel, parce que nous ne pouvons pas vous présenter ce soir le rapport annuel dans sa totalité ou alors il faudrait que nous y consacrons toute une séance du Conseil Communautaire. Le rapport, après, est édité et validé par les différentes Communes.

Considérons d'abord le Bureau d'Études qui comprend 6 agents :

- Un responsable est en charge de définir les besoins et de coordonner les équipes et les projets ;
- Trois techniciens/projeteurs gèrent la partie « Études/Projets » ;
- Un agent est chargé de la modélisation du réseau d'eau potable, du schéma directeur – qui a été complété en 2016 avec un modèle numérique – et du réseau d'assainissement de l'Agglomération de Souleyrie ;
- Un agent compose le SPANC ;
- D'autre part, pour le bureau d'études, un agent de la cellule SIG du Pôle Travaux assure à environ 70 % de son temps de travail la partie « urbanisme » concernant les avis techniques relatifs à la compétence « eau, assainissement et pluvial ».

Les missions du Bureau d'Études se répartissent en quatre grands secteurs :

- Projets VRD eau et assainissement,
- Modélisation du réseau d'AEP, assainissement et suivi du SDAEP,
- Urbanisme,
- SPANC.

En ce qui concerne les projets eau et assainissement, différentes études ont été réalisées sur 13 communes différentes, qui ont représenté 1,6 M€ de travaux répartis comme suit :

- * 4 études avec appel d'offres et convention de maîtrise d'ouvrage unique CABA/Communes (Velzic, Yolet, Lacapelle-Viescamp et Aurillac) ;
- * 18 études qui ont ensuite été mises en œuvre via le marché à bons de commande confié à l'entreprise RDC ;
- * 13 études qui ont ensuite fait l'objet d'un appel d'offres ;
- * 7 études avec bons de commande directs à diverses entreprises ;
- * 16 études avec travaux à venir sur 2021 ;

* Une autre étude qui correspond à des travaux faits en régie.

En ce qui concerne la modélisation et le suivi de l'étude sur les périmètres de protection des captages qui sont un point sensible, il s'agit de simuler l'impact des besoins futurs sur le réseau et de valider les dimensionnements du réseau pour les projets futurs (Défense Extérieure Contre l'Incendie, études du Bureau d'Études, sollicitations de divers services).

La modélisation se concrétise aussi par le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable qui est terminé.

Par ailleurs, une étude de protection et autorisation des ressources en eau potable sur 41 captages répartis sur 14 communes sur la période 2018-2023 est en cours, en sachant qu'une négociation avec les riverains interviendra, car c'est un domaine très sensible dans les communes.

Au niveau du SPANC, le tableau vous présente une petite synthèse de l'activité.

En ce qui concerne les contrôles réalisés en 2020, il y a eu :

- * 20 contrôles en niveau A qui représentent 22,2 % des contrôles,
- * 16 contrôles en niveau B qui représentent 17,8 % des contrôles,
- * 32 contrôles en niveau C qui représentent 35,5 % des contrôles,
- * 9 contrôles en niveau D1 qui représentent 10 % des contrôles,
- * 13 contrôles en niveau E qui représentent 14,5 % des contrôles.

S'agissant du classement général des installations du territoire, il y a :

- * 1 117 installations classées en niveau A,
- * 553 installations classées en niveau B,
- * 1 442 installations classées en niveau C,
- * 461 installations classées en niveau D1,
- * 645 installations classées en niveau E, c'est-à-dire que le système d'assainissement ne fonctionne pas du tout.

Ce qui fait un total de 4 218 installations, et il y a eu 90 contrôles qui ont été réalisés en 2020.

Nous pouvons maintenant évoquer le secteur Eau.

Le volume total produit par les pompages s'est établi à 822 006 m³ en 2020, dont 292 106 m³ ont été produits au puits de Velzic, dans la nappe de la Jordanne et 529 000 m³ ont été produits au puits de La Prade à Arpajon, dans la nappe de la Cère.

Le volume total produit par les sources s'est établi à 3 098 080 m³ en 2020, dont 2 369 595 m³ produits dans les galeries Lavergne Nègre et Emprade à Velzic et 723 913 m³ produits par des captages sur les autres communes.

Le volume total annuel prélevé est de 3 924 658 m³.

Les volumes prélevés sont en baisse depuis 4 ans : – 3 % par rapport à 2019, – 8 % entre 2017 et 2020. Cette baisse est essentiellement liée à la diminution des fuites sur les réseaux. Je précise qu'il y a des travaux importants qui sont faits pour résorber les fuites, et nous en voyons aujourd'hui les résultats ; et puis, la baisse des volumes prélevés est due également à une moindre consommation.

En ce qui concerne les faits marquants 2020, on peut citer :

- le report de certains travaux lié à la crise sanitaire,
- la poursuite des procédures de régularisation des captages d'eau,
- le lancement du marché des travaux de réhabilitation des réservoirs de Coissy.

Dans l'été 2020, nous avons enregistré un étiage marqué sur le territoire communautaire avec la mise en place de mesures de restriction des usages de l'eau.

Cette carte vous montre le taux de conformité bactériologique sur les différentes communes

de la CABA. Cela va du bleu foncé au bleu clair. Le bleu foncé, c'est parfait au niveau du taux de conformité bactériologique. Dans l'ensemble, les taux de conformité sont tout à fait corrects, à part sur une commune, la Commune de Vézac, où le taux enregistré est inférieur à 70 %.

Quelques chiffres sur les travaux. Vous avez le nombre des branchements eau et le nombre des branchements assainissement, et le détail des chiffres par commune.

Au niveau des branchements eau, il y en a eu 104 en 2020. En 2019, il y en avait eu 93.

Pour ce qui concerne les branchements assainissement, il y en a eu 43 en 2020. En 2019, il y en avait eu 46.

Ce qui fait un total de 147 branchements en 2020 et un total de 139 branchements en 2019.

En ce qui concerne la réhabilitation des branchements en plomb, 7 branchements ont été réhabilités en régie en 2020, contre 12 en 2019.

Par ailleurs, dans le cadre du marché qui a été confié à STAP 15, 98 branchements en plomb ont été réhabilités pour 74 000 € HT.

Le secteur assainissement

Je vous donne les résultats d'exploitation en quelques chiffres :

- * 488 km de réseau (79 % en séparatif et 21 % en unitaire) ;
- * 36,4 km de réseaux curés pour 124 tonnes de matières de curage extraites, soit 7,4 % du linéaire ;
- * 75 interventions suite à des plaintes d'usagers ; il peut y avoir toutes sortes de plaintes et nous intervenons ;
- * 3 campagnes de dératisation ;
- * 330 interventions d'entretien (préventif + curatif) des postes de relèvement sur les 47 postes de relèvement du territoire ;
- * 760 interventions (hors Souleyrie) sur les STEP principalement pour le soutirage des boues ;
- * 336 contrôles de raccordement, dont 61 ont été non conformes ;
- * 100 interventions environ pour les autres services (Aire des gens du voyage, TDMA, nettoyage de bouches à clé, regard compteur, etc).

Quelques chiffres sur l'exploitation des STEP :

- Plus de 2 465 heures d'exploitation hors station de Souleyrie.

- Les boues de toutes les stations (811 tonnes de matière sèche) sont traitées :

- * par l'incinérateur de Souleyrie ;
- * par compostage pour les stations de Jussac, Marmanhac, Verrières, Naucelles et Espinat en été.

- 100 % des boues sont traitées de façon conforme à la réglementation

- Le déploiement de la télégestion est terminé avec :

- * 44 postes de relèvement télégérés,
- * 15 stations télégérées.

- 11 798 m3 de matières de vidange traitées en 2020 à Souleyrie (contre 11 315 m3 en 2019) ayant pour origine :

- * 72 % issues de l'entreprise Lallemand,
- * 11 % d'assainissements non collectifs des communes de la CABA,
- * 17 % d'assainissements non collectifs hors territoire CABA.

Quelques éléments d'information sur la conformité des stations d'épuration de la CABA.

Deux des quatre stations non conformes en 2020 sont chroniquement non conformes : Mandailles Benech et Mandailles Saint-Julien.

Les 2 autres stations non conformes en 2020 sont :

- la lagune de Saint-Paul-des-Landes où, là, la non-conformité est liée au fait que l'effluent en entrée était très dilué en raison de précipitations le jour du bilan ;
- la station de Saint-Simon en raison d'un débit hydraulique très important le jour du bilan lié aux conditions climatiques associées à une très forte charge en entrée de la station (plus de 4 fois la charge normale).

Il s'agit de stations où le process ne permet aucun réglage d'exploitation, ni automatisation.

Des démarches de réhabilitation sont à venir sur la station de Vézac le Golf et en cours sur la station de Mandailles Bourg.

Nous pouvons faire un zoom sur la mise aux normes du Système d'assainissement de Souleyrie (réseaux et STEP) :

- * 2008 : Mise en demeure de l'État ;
- * 2013 : Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- * 2014 : Diagnostic structurel du génie civil (des ovoïdes) ;
- * 2014-2016 : Schéma directeur d'assainissement permettant la définition du programme de travaux ;
- * 2016 : Appel à projets Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- * 2017 : Étude de faisabilité ;
- * 2017-2018 : Premières tranches de travaux (Réhabilitation des ovoïdes avenues des Volontaires/Pupilles et Viaduc) ;
- * 2018 : Marché de maîtrise d'œuvre ;
- * 2018 : Ventilation définitive au sein de l'appel à projets ;
- * 2019 : Consultation pour les marchés station et réseaux ;
- * 2020 : Attribution du marché station, début des travaux et négociation pour le marché travaux ;
- * En 2021, comme vous le savez, les travaux sont en cours à la fois pour les réseaux et pour la station, et ils avancent assez bien. Je crois qu'il est prévu une visite, si c'est possible.

M. LE PRÉSIDENT.- Gérard, as-tu fini ta présentation ?

M. PRADAL.- Oui, je l'ai finie, mais je dois dire que c'est une petite synthèse de l'ensemble des travaux et de l'activité au niveau des services de l'eau et de l'assainissement. Le rapport annuel vous sera distribué. Mais nous ne pouvons pas le présenter dans le détail. Je ne sais pas s'il y a des questions.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce document important ? Non, pas de questions. Nous devons prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 31.

Nous passons au rapport suivant, qui est le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. C'est Stéphane FRÉCHOU qui nous le propose.

DÉLIBÉRATION N° 32 : ENVIRONNEMENT – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS – ANNÉE 2020

Rapporteur : M. Stéphane FRÉCHOU

(Présentation de documents sur écran)

M. FRÉCHOU.- Merci, Monsieur le Président. De la même manière que pour le rapport précédent, nous allons être très synthétiques puisque ce sont des gros rapports qui sont versés en annexes aux délibérations, que vous avez déjà pu consulter et étudier, et puis qui seront présentés dans les conseils municipaux. Nous sommes évidemment à votre disposition, que ce soient les Services ou moi-même, s'il y a des questions lors des présentations en conseils municipaux.

En préalable aussi, c'est le rapport 2020 avec toutes les réserves que nous pouvons avoir sur l'analyse des données puisque c'est l'année Covid ; c'est donc l'année où à la fois les déchetteries ont été fermées au public un certain temps et les modes de consommation ont été totalement différents par les ménages du fait des différents confinements. Nous avons les données de l'année 2020, mais je ne sais pas si elles sont totalement représentatives de l'ensemble du service.

Le point saillant, c'est que, tout de même, en dépit de ce contexte-là, la production des volumes d'OMr a continué à progresser sur la CABA, ainsi que les volumes de tri. Nous sommes donc sur un service qui continue à croître dans son activité.

Très brièvement, je vous indique les principaux points du rapport :

- Le service assure la collecte, que ce soit en porte à porte pour les résidents ou sur les colonnes d'apport volontaire et aussi dans les déchetteries par l'apport volontaire des usagers.
- Nous assurons le traitement des déchets. Le centre de pré-tri permet d'envoyer dans les filières de tri un certain nombre de déchets qui sont revalorisés.
- Le rapport présente ensuite les coûts du service.
- Nous évoquerons enfin la réduction des déchets à la source, avec notamment l'activité « compostage ».

La collecte

Nous avons collecté 11 511 tonnes d'OMr en 2020, contre 11 442 tonnes en 2019 et 11 127 tonnes en 2018. Il y a donc eu une légère augmentation entre 2019 et 2020. Il faut que nous arrivions à inverser cette tendance-là.

La collecte sélective a permis de collecter 1 492 tonnes de mutimatériaux, contre 1 894 tonnes en 2019, mais avec toutes les réserves liées aux modes de consommation qui changent, notamment concernant les emballages et les journaux. Nous n'avons pas de conclusion à tirer de cet indicateur.

En colonnes d'apport volontaire, nous avons eu une progression en 2020 des collectes de verre et d'emballages/papiers.

Il reste encore plusieurs kilos de verre dans les OMr à extraire. Nous avons donc encore du travail à faire, même si nous allons dans le bon sens.

Pour ce qui est des collectes en déchetteries, alors là les indicateurs sont absolument perturbés par les mois de fermeture des déchetteries. Nous ne pouvons donc rien en dire, si ce n'est que nous avons collecté 3 000 tonnes de déchets de moins sur l'année 2020.

Vous voyez sur le tableau comment la collecte se décline. La bonne nouvelle, c'est que le PAM, c'est-à-dire le petit matériel électronique en mélange, a augmenté, et c'était souvent ce que nous retrouvions dans les OMr. Le PAM, ce sont la brosse à dents électrique, le rasoir électrique, le petit grille-pain, ce que les gens ont tendance à mettre au bac marron. L'augmentation de la collecte des PAM prouve que la communication faite par les services commence à prendre et que les opérations de sensibilisation montrent leur efficacité, mais il faudra les poursuivre.

Le traitement

Les flux transitent selon un processus que vous connaissez déjà, qui existe depuis plusieurs années.

Les déchets sont pré-triés à l'Yser et envoyés, selon les matériaux, dans les filières de revalorisation. Vous avez les indicateurs de tonnages.

En ce qui concerne le traitement des déchets ménagers, au niveau de la répartition des tonnages sortant vers les filières de recyclage, vous voyez tout ce que nous pouvons récupérer : de l'aluminium au carton, en passant par les PET et les papiers.

Les coûts du service

Les coûts du service ne cessent d'augmenter ; c'est comme l'activité du service.

Les recettes de fonctionnement sont à la fois la TEOM dont nous votons le taux chaque année et le fruit de ce que nous arrivons à valoriser, mais qui dépend des fluctuations du marché, et actuellement nous sommes plutôt en période basse. Les cartons par exemple sont revendus à des prix extrêmement faibles, voire à perte.

Le compostage

S'agissant du compostage, nous continuons à enregistrer une augmentation du nombre de familles qui s'inscrivent à la démarche de compostage. Nous sommes à 2 873 foyers qui sont inscrits dans une démarche de compostage sur l'agglomération. C'est significatif, cela fait environ 10 000 personnes. C'est un effort qu'il faut continuer, mais nous sommes plutôt sur une bonne trajectoire.

Vous voyez, sur le tableau qui s'affiche à l'écran, pour chaque commune, le nombre de familles inscrites sur l'opération de compostage qui reste en progression constante. Sur Aurillac qui est le plus grand territoire, nous sommes déjà à 1 030 foyers en 2020 pour 990 foyers en 2019. Nous sommes plutôt sur une bonne lancée. Il faut continuer à communiquer autour de cette opération.

Ce graphique vous présente la quantité d'emballages/papiers collectés par commune. Aurillac et Arpajon ne sont pas évidemment sur l'histogramme parce que tout est collecté en mélange sur Aurillac et Arpajon, il n'y a pas de colonnes spécifiques.

En ce qui concerne le verre, vous avez les différentes quantités collectées sur chaque commune. En fonction des consommations de Perrier, ici ou là... vous avez des courbes plus ou moins hautes.

Nous avons terminé la présentation synthétique de ce rapport. Je voulais dire un mot quand même parce que nous avons un agent d'une déchetterie qui a été agressé cette semaine, que ce phénomène a tendance à devenir extrêmement récurrent sur les deux déchetteries, et ce n'est pas forcément le fait de personnes en difficulté sociale ou marginales ; c'est le fait d'un peu monsieur ou madame « Tout le monde », de personnes parfaitement bien sous tous rapports, d'un certain âge, etc. Il y a donc vraiment une alerte. Nous signifions ici évidemment toute notre solidarité envers nos agents, et il faudra que nous réfléchissions à la fois sur le plan de la formation, mais aussi sur la façon dont nous communiquons parce que ce genre d'agissement est totalement inadmissible. Les agents n'ont pas à se faire insulter ou à se faire molester parce que cela ne va pas assez vite ou pour telle ou telle autre raison. Depuis la fin des contraintes sanitaires, sur les déchetteries, les agents sont vraiment en première ligne face à cette agressivité. Nous avons eu des alertes sur d'autres services, je pense à la STABUS. Nous commençons à avoir dans nos services la multiplication d'actes qui portent atteinte aux agents. C'est juste inadmissible.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ces opérations de collecte et de tri de déchets ou sur les prix aussi ? Pas de questions, pas d'observations sur ce rapport.

Je souscris à ce que dit Stéphane, il n'est pas admissible que nos agents soient pris à partie par des concitoyens. Alors je comprends que les temps sont difficiles pour tout le monde, mais cette façon de déverser sa colère, qui est plus une frustration d'un mode de vie qu'une colère objective, c'est quand même très délicat pour nos agents. En ce qui concerne nos agents dans nos collectivités et dans nos communes, c'est pareil. Il ne faut pas que les fonctionnaires deviennent des souffre-douleurs des vicissitudes de nos concitoyens. Il faut que nous réfléchissions à l'organisation, mais aussi à faire de la pédagogie et nous devons bien expliquer à nos agents que nous les soutenons et que nous sommes derrière eux.

Mme LANTUÉJOUL.- L'agressivité, nous la vivons tous les jours.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de questions, nous devons prendre acte de ce rapport. Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 32.

Nous passons à une délibération que va nous présenter M. LENTIER, qui porte sur l'approbation de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain ».

DÉLIBÉRATION N° 33 : URBANISME ET HABITAT – APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Rapporteur : M. Jean-Luc LENTIER

M. LENTIER.- Le programme « Petites Villes de Demain », nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer en Conseil CABA bien entendu.

Nous en sommes à un point d'étape aujourd'hui : il s'agit de l'approbation de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain ». Je vous relis rapidement les éléments essentiels de cette délibération.

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et de leurs intercommunalités, qui exercent sur tout le territoire qui les entoure des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Ce programme – je vous le rappelle – est porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Pour mémoire, dans le Cantal, 26 communes ont été retenues pour bénéficier de ce programme, dont 7 sur le territoire de la CABA, vous les connaissez toutes : Jussac, Naucelles, Saint-Paul-des-Landes, Saint-Simon, Sansac-de-Marmiesse, Vézac et Ytrac.

Le programme « Petites Villes de Demain » permet aux villes lauréates – j'espère que le mot « lauréates » sera porteur d'espoir – et à leurs intercommunalités de bénéficier :

- d'un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement d'un chef de projet « Petites Villes de Demain » ;
- des outils et expertises sectorielles dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- d'un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

En première étape, la signature d'une convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » constitue pour les communes lauréates et la CABA le premier acte d'engagement dans le programme. Dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion, une convention-cadre « Petites Villes de Demain » formalisant le projet de territoire et contenant la stratégie de revitalisation, ainsi que les actions et moyens à déployer

pour la concrétiser devra être élaborée. La prochaine étape, dans les 18 mois, permettra de commencer à préparer cette convention et les lignes d'actions.

Cette convention-cadre vaudra également avenant à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) du programme « Action Cœur de Ville » en cours sur les communes du pôle urbain (Aurillac et Arpajon-sur-Cère).

Bien entendu, la présente convention d'adhésion doit être cosignée par les 7 communes concernées, par la CABA, par le Département et par le Préfet. Par cette convention, les collectivités bénéficiaires (CABA et communes) s'engagent à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme, à ne pas engager de projet venant en contradiction avec les orientations du programme et à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois. En contrepartie, l'État s'engage – c'est important – à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter son élaboration et sa mise en œuvre, à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services, à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations de crédits de l'État disponibles et à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés. Le Département s'engage quant à lui à accompagner la démarche dans le cadre de sa politique de revitalisation des centres-bourgs en mobilisant les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre des actions entrant dans son champ d'intervention et relevant exclusivement de la section d'investissement.

L'ambition développée pour les 7 communes lauréates dans le cadre de ce programme sont :

- d'aider à la réalisation de projets en apportant un appui à l'ingénierie et au montage opérationnel des projets communaux, en favorisant les échanges d'expériences entre les communes et en contribuant à l'échange de bonnes pratiques et à la capitalisation des expériences ;
- d'assurer la cohérence des projets dans une logique de développement des pôles de centralité et d'articulation avec les projets communautaires et ceux des communes avoisinantes ;
- de contribuer à imaginer et à concrétiser la « Petite Ville de Demain » en répondant aux attentes des populations actuelles et futures pour conforter l'attractivité de l'ensemble du territoire.

Il est bien évident que, dans le cadre des réflexions et de l'élaboration du projet dans les 18 mois, il ne s'agit pas uniquement de raisonner au stade des 7 communes relevant des « Petites Villes de Demain », mais aussi et surtout au niveau des communes qui les entourent dans le cadre essentiellement de notre Projet de Territoire CABA.

La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter les cofinancements alloués dans un premier temps à la création d'un poste de chef de projet « Petites Villes de Demain ». Cet emploi sera pourvu au niveau de la CABA. Pour information, pour avoir échangé longuement avec notre DGA, Nathalie BLANC, ce matin, je peux indiquer que les recrutements ont été lancés, que les candidatures arrivent et qu'il n'est pas interdit de penser que l'examen des candidatures se fasse dans l'été assez rapidement.

Les missions de ce chef de projet seront les suivantes :

- Participer à la conception du projet de territoire développé par les communes concernées et de définir sa programmation ;
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel ;
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires ;
- Contribuer à la mise en réseau nationale et locale.

Le poste de chef de projet doit bénéficier d'un cofinancement à hauteur de 75 %. Je vous rappelle que c'est la participation de l'État.

D'un commun accord, il a été décidé que les 25 % du coût de ce chef de projet seraient financés par la CABA.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'affirmer son engagement dans le programme « Petites Villes de Demain » aux côtés des 7 communes lauréates : Jussac, Naucelles, Saint-Paul-des-Landes, Saint-Simon, Sansac-de-Marmiesse, Vézac et Ytrac ;

- d'approuver les termes de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » ;

- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion et tout document se rapportant à la mise en œuvre du programme « Petites Villes de Demain » et à réaliser toutes les formalités administratives, techniques et financières nécessaires ;

- d'autoriser M. le Président ou son représentant à demander toutes subventions pour le cofinancement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain ».

Je ne vous lis pas intégralement la convention qui fait 45 pages.

Cette convention reprend l'appel à projets et ce qui est demandé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Elle reprend une analyse qui a été faite par les services sur un point de situation de chacune des communes d'une part sur leurs réalisations sur les dernières années en détaillant un peu leurs points forts et leurs points faibles et d'autre part sur leurs objectifs dans les années qui viennent.

A partir de maintenant, une fois que le chef de projet sera recruté, la phase suivante c'est bien entendu de mettre en œuvre ce programme. Je m'y attacherai personnellement en tant que Vice-Président chargé du développement communal. J'ai échangé avec Nathalie ce matin et nous nous mettrons d'accord avec le Président et mes collègues Vice-Présidents sur la méthodologie dans les semaines qui viennent pour mettre tout cela en œuvre.

Si vous me le permettez, dans la poursuite de la réflexion et des commentaires qu'il y a eu sur le CRTE tout à l'heure, j'ose espérer qu'indépendamment du financement du Chef de projet, il y aura aussi des financements pour mettre en œuvre une politique de développement. Mais comme tout à l'heure, malheureusement – mais je ne voudrais pas tomber dans un pessimisme démesuré ce soir au début de la période estivale –, il n'est pas fait non plus mention de financements. Cela n'empêche pas qu'il faut que nous nous mettions au travail. Nous verrons après, derrière, ce qu'il en sera, en sachant que s'agissant de ce travail sur les « Petites Villes de Demain », nous sommes partis pour 5 ans.

Il faut que nous nous mettions au travail. Moi, j'y vois surtout un intérêt particulier, c'est que, dans le cadre de notre projet de territoire et des axes qui ont défini notre projet de territoire, auxquels nous avons tous adhéré, il faut que nous fassions les choses conjointement et consensuellement, que nous superposions les choses bien entendu. Il n'est pas question de faire cela de façon contradictoire. Disons que nous allons travailler en parallèle avec le Projet de Territoire et le Projet « Petites Villes de Demain » ; l'un va servir à établir l'autre, et inversement.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur ce programme « Petites Villes de Demain ». S'il y a des questions, je suis là bien entendu pour vous répondre. Merci, Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce projet que nous voyons plutôt en Bureau Communautaire ? S'il n'y a pas de questions, nous devons l'approuver, c'est une délibération.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à une délibération sur l'urbanisme et l'habitat, présentée par Mme MARTINS, qui concerne la mise en œuvre d'un service public de la performance énergétique de l'habitat à l'échelle départementale.

DÉLIBÉRATION N° 34 : URBANISME ET HABITAT – MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Rapporteur : Mme Angélique MARTINS

Mme MARTINS.- Merci, Monsieur le Président. La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 prévoit la mise en place d'un SPPEH (Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat). Ce service doit être mis en œuvre à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI. Sa mission est d'accueillir, informer et apporter un conseil personnalisé aux particuliers dans le cadre des projets de rénovation énergétique de leur logement, quel que soit leur niveau de revenus. La loi prévoit également des missions de mobilisation et d'animation de l'ensemble des acteurs publics et privés impliqués dans la rénovation énergétique.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'obtenir des financements SARE de l'État et de la CEE et d'augmenter les subventions avec des subventions Région pour la mise en place de ce service.

Le Département du Cantal s'est proposé pour porter une déclinaison opérationnelle du SPPEH, en partenariat avec les 9 EPCI du territoire, afin de permettre une couverture totale du département, mais aussi une mutualisation des moyens.

Une candidature groupée de tous les EPCI cantaliens avec le Département comme structure porteuse sera présentée à l'AMI de la Région, pour un démarrage effectif du service au 1^{er} octobre 2021.

Le projet d'organisation prévoit que le Département assure le fonctionnement et le budget de la totalité du service public.

Il recrutera des conseillers SPPEH.

Il s'engage à prendre en charge financièrement la totalité du service jusqu'à la fin 2021, c'est-à-dire durant toute la phase transitoire qui court depuis le début de l'année jusqu'à la phase de démarrage opérationnel du service.

En termes budgétaires, sur deux années complètes (2022 et 2023), après déduction des subventions État et Région, le reste à charge du service pour les Collectivités est estimé environ à 1 € par an et par habitant. Ce reste à charge sera financé à 50 % par le Département et à 50 % par les EPCI, au prorata de leur population. Ce qui représente 50 centimes par an et par habitant. Pour la CABA, le montant de sa participation est estimé à 26 773 € par an.

Voilà ce que je pouvais dire sur le SPPEH.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur cet organisme qui va centraliser toutes les aides et qui sera une source d'informations pour les habitants du territoire ? Non. Nous pouvons mettre cette délibération aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui concerne la création d'un titre de transport spécifique pour la manifestation « Les Rencontres – Éclat » et d'un Pass Jour Expérimental. C'est Sébastien PRAT qui nous présente cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 35 : TRANSPORTS – CRÉATION D'UN TITRE DE TRANSPORT SPÉCIFIQUE POUR LA MANIFESTATION « LES RENCONTRES – ÉCLAT » ET D'UN PASS JOUR EXPÉRIMENTAL

Rapporteur : M. Sébastien PRAT

M. PRAT.- Merci, Monsieur le Président. Très rapidement, c'est la création du Pass Festival au prix de 5 € comme chaque année, qui permet à chacune et chacun d'emprunter les lignes régulières de transport urbaines et périurbaines, et même, au-delà, avec un fonctionnement prolongé des services avec des horaires inhabituels, afin de pouvoir desservir les lieux de spectacles. C'est une délibération préventive puisque nous n'avons pas encore d'informations complètes sur le Festival Éclat pour cette année. Cela, c'est le premier titre de transport.

Le deuxième titre de transport serait ce Pass Jour à 3 € qui est expérimental, qui permettra notamment d'emprunter les dessertes touristiques qui commencent d'ailleurs lundi 28 juin et qui vont desservir Mandailles Saint Julien d'un côté et le Puech des Ouilhes de l'autre.

Dans ce cadre-là, nous travaillons très bien avec l'Office du Tourisme, et ce Pass Jour pourrait aussi être intéressant dans le cadre du Street Art Tour.

C'est pour cela que, dès cet été, nous créons ce Pass Jour. Il est expérimental. Nous allons réfléchir dans l'année qui suit à une refonte plus globale de la gamme tarifaire de STABUS.

M. LE PRÉSIDENT.- M. PRAT a précisé que, pour l'instant, le Pass Festival, c'est une mesure préventive puisque nous ne savons pas sous quelle forme le Festival se déroulera et quelles seront les dates du Festival. Mais, par contre, ce que nous savons, c'est que nous n'aurons pas de Conseil Communautaire ni en juillet, ni en août. C'est donc à titre préventif que nous passons cette délibération.

Y a-t-il des questions sur ce Pass Festival et sur le Pass Jour Expérimental ? Non, pas de questions. Je vais donc mettre cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

La délibération suivante porte sur la création d'un poste de Chargé(e) de projet « contractualisation », et c'est Bernadette GINEZ qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 36 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ(E) DE PROJET « CONTRACTUALISATION »

Rapporteur : Mme Bernadette GINEZ

Mme GINEZ.- Merci, Président. La Communauté d'Agglomération, par le biais de son service de développement territorial, est chargée du déploiement des politiques stratégiques de l'intercommunalité et notamment de la politique contractuelle. Cette mission va de l'appui à la définition de ces programmes jusqu'au suivi de leur mise en œuvre.

La politique contractuelle comprend l'élaboration et le suivi des contrats de financement établis avec le Département du Cantal, la Région Auvergne-Rhône-alpes et l'État, pour soutenir les projets d'investissement de l'EPCI ou des communes membres. Ce volet

comprend également le suivi des programmes opérationnels FEDER-FSE, FEADER et LEADER.

Pour l'année 2021, 4 procédures contractuelles sont d'ores et déjà identifiées et en cours de négociation :

- le Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 avec l'État,
- le Contrat de Plan État-Région 2021-2027,
- le Contrat Ambition Région 2021-2023,
- la candidature Axe 5 territorialisé du Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027.

Pour ce faire, afin d'apporter un soutien aux moyens du service et assurer un lien renforcé avec les communes dont les projets sont également éligibles à ces programmes, il est proposé de procéder au recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « Contractualisation ».

Il est proposé de créer cet emploi de Chargé de mission, sous la forme d'un contrat de projet « Contractualisation » pour une période d'un an.

Les missions de cet emploi sont les suivantes :

- élaborer les candidatures et participer à la construction et à la rédaction des contrats de financement ;
- construire les candidatures en réponse aux appels à projets susceptibles de concerner le territoire.

Vous avez dans la délibération les éléments qui caractérisent le statut de la personne qui sera recrutée : il s'agira d'un agent non titulaire.

Il vous est proposé d'autoriser M. le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Principal.

C'est un poste important pour accompagner effectivement un accroissement de l'activité du service qui porte cette mission autour de la contractualisation et qui répond à des enjeux forts pour la Collectivité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Bernadette. Y a-t-il des questions sur ce poste ? Non. C'était aussi l'un des éléments pour le Projet de Territoire. Cela se met en place avec le rythme que nous connaissons, qui n'est pas très rapide, mais c'est comme cela.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 36 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la dernière délibération qui porte sur la création d'un poste de chargé(e) de mission « TEPOS/SCoT ». C'est Bernadette qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 37 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ(E) DE MISSION « TEPOS/SCoT »

Rapporteur : Mme Bernadette GINEZ

Mme GINEZ.- Le Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne porte à l'échelle des 3 intercommunalités qui le composent, et à travers son Plan Climat-Air-Énergie Territorial, la mise en œuvre et le déploiement de sa stratégie Énergie. Dans ce cadre, le territoire du Syndicat a vu son projet TEPOS (Territoire à Énergie Positive) reconnu par l'ADEME et l'État ; ce qui permet d'accéder à une mobilisation de moyens financiers spécifiques. Ce programme se décline par un ensemble d'actions articulées avec le Plan Climat-Air-Énergie Territorial visant à atteindre les objectifs prédéfinis.

Le Plan Climat du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie intègre ainsi l'objectif de devenir un Territoire à Énergie POSitive. Comme document de planification, il complète les actions concrètes engagées dès 2019 par les trois Intercommunalités dans leur Contrat de Transition Écologique.

Pour ce faire et afin de mettre en œuvre le programme d'actions TEPOS sur le territoire du SCoT en cohérence avec le Plan Climat-Air-Énergie Territorial, il est envisagé la création d'un emploi de chargé(e) de mission TEPOS qui sera rattaché aux équipes communautaires oeuvrant dans le cadre des services mutualisés du SCoT.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire le recrutement d'un agent contractuel pour une durée indéterminée.

C'est donc un contrat de droit public à durée indéterminée.

Les missions de cet emploi sont les suivantes :

- Suivre et animer la mise en œuvre de la stratégie énergétique territoriale et du PCAET en impliquant l'ensemble des acteurs locaux (élus, citoyens) ;
- Animer la démarche TEPOS et coordonner les actions ;
- Évaluer la démarche et définir les indicateurs d'évaluation des actions et doter le SCoT d'outils de suivi ;
- Préparer, organiser et animer les instances de pilotage technique et politique ;
- Former, informer et sensibiliser les acteurs locaux publics et privés et la population en concevant des animations autour des thèmes du programme TEPOS ;
- Travailler en transversalité avec les services des collectivités pour la mise en œuvre du programme ;
- Effectuer une veille technologique et réglementaire en matière de transition énergétique.

Vous avez dans la délibération le détail des caractéristiques du poste. Il s'agira d'un agent non titulaire.

Il vous est proposé d'autoriser M. le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Principal.

Là aussi, c'est une mission conséquente pour la Collectivité. Il convient de mettre en place les moyens humains importants pour l'accompagner.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Bernadette. Y a-t-il des questions sur ce chargé de mission TEPOS ? Non. Je mets donc cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 37 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE **Décisions prises depuis le dernier Conseil du 1^{er} avril 2021**

Vous avez dans votre dossier les décisions qui ont été prises par le Président, le Premier Vice-Président et le Bureau depuis le dernier Conseil du 1^{er} avril 2021.

Y a-t-il des observations ou des interrogations sur ces décisions ? Non.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions.

Y a-t-il des questions diverses ? Pas de questions diverses.

Je vous remercie. Bonne soirée et bonnes vacances pour cette saison estivale.

(La séance est levée à 22 h 20)
